



2020

| | | |
|-----|---|-----|
| 1. | ÉDITOS | p05 |
| 2. | UNE COMMUNAUTÉ D'AUTEURS ET D'AUTRICES | p13 |
| 3. | LE PARCOURS DES DROITS | p21 |
| 4. | LA CERTIFICATION ISO 9001 | p37 |
| 5. | LE COMITÉ | p41 |
| 6. | L'ACTION CULTURELLE | p51 |
| 7. | LE SERVICE JURIDIQUE | p61 |
| 8. | LA MEDAA | p66 |
| 9. | BELA | p70 |
| 10. | RAPPORT DE GESTION | p75 |



© Frédéric Hainaut

ÉDITOS

« Une attention particulière à la parité, un goût assumé pour les écritures qui bousculent les stéréotypes, et un désir de valoriser la multiculturalité. »

Antoine Neufmars,
présidence du Comité
belge de la SACD



© FIFF

La SACD en Belgique est une force vive!

Avec son Comité composé d'esprits hautement engagés, ses groupes de travail dédiés, sa défense des auteurs et autrices auprès des diverses instances décisionnelles, ses présences en festival, ses offres de bourses et de formations, son soutien aux associations professionnelles, et enfin, sa disponibilité quotidienne pour répondre avec expertise aux besoins des membres... Oui! C'est en synergie de ces militances que la SACD en Belgique et son Comité puisent leur légitimité dans le champ du droit d'auteur, mais aussi, dans le champ politique, culturel et social.

La croyance en des valeurs communes nous a permis de conduire des actions ciblées, à tous les étages de la MEDAA : une attention particulière à la parité, un goût assumé pour les écritures qui bousculent les stéréotypes, et un désir de valoriser la multiculturalité de notre *patria belgica*.

Ces balises guident nos méthodologies de travail et permettent :

- de mettre en lumière des (jeunes) plumes singulières, de par nos programmes de bourses, formations, rencontres professionnelles, partenariats et prix annuels. L'Action culturelle affiche de beaux résultats cette année!
- de faire remonter des réalités de terrain lors de nos sollicitations politiques. Ce partage d'informations via la plateforme *Visibles Ensemble* est un atout précieux pour souligner la crédibilité des propositions effectuées par la Direction générale et les équipes administratives.
- de pointer des discriminations manifestes qui perdurent, pour affiner notre position sur la réforme du Statut d'Artiste par exemple, ou plus récemment, notre position face aux contrats des captations de spectacles.

→

Dans cette veille constante aux dysfonctionnements, nous tenons à saluer le travail du Service Juridique, indiquant une nette progression des interventions individuelles et négociations de contrats. Ce travail d'orfèvre est un élément-clé dans la confiance que nos adhérent·es nous portent.

En traversant ce maelstrom, nous avons tous et toutes renforcé notre solidarité. Une brèche inédite a vu le jour, et nous en avons profité pour résister et dénoncer le travail invisibilisé de nos membres. De profonds changements sont en cours d'écriture et le rapport d'activité 2021 le prouvera certainement. Notre optimisme a certes été chamboulé, mais nous sommes resté·es coûte que coûte des possibilistes.

Un *hourra* particulier à toute l'équipe permanente qui a su relever le défi 2020 avec brio!

Antoine Neufmars,
présidence du Comité belge de la SACD

20 façons de vous soutenir, 20 raisons de le faire

Soutenir les auteurs et les autrices alors que la crise sanitaire s'abattait sur eux et elles, telle a été notre priorité tout au long de cette année sans précédent depuis la Seconde Guerre mondiale.

Et nous avons trouvé au moins 20 façons individuelles ou collectives d'y parvenir, en mobilisant tout à la fois les membres du Comité belge et les équipes qui ne se sont pas arrêtées :

1. Établir un fonds d'urgence Covid;
2. Augmenter l'aide sociale;
3. Libérer des réserves légales;
4. Percevoir vos droits d'auteur partout où c'était possible, voire accroître ces perceptions;
5. Accélérer les répartitions de droits;
6. Activer toutes les aides culturelles (Prix, bourses...) du Comité en les adaptant, en augmentant leur nombre et en en créant de nouvelles;
7. Réorienter et préserver les partenariats culturels (Bourses avec Orange Belgium et le Centre du Cinéma...);
8. Renforcer et accélérer le soutien et le conseil en matière de contrats individuels;
9. Négocier des compensations avec les institutions culturelles;
10. Encourager la RTBF à diffuser davantage d'œuvres belges;
11. Fixer des minima pour les captations de spectacles mises en ligne;
12. Entreprendre de réviser le barème de répartition de la plateforme de diffusion Auvio pour en augmenter les rémunérations;
13. Militer (avec le secteur) pour obtenir un droit au chômage Covid et des aides Passerelles;

→

14. Imaginer des aides publiques nouvelles de la Fédération Wallonie-Bruxelles pour les auteurs et autrices, et les négociers;
15. Préparer et participer à la mise en œuvre d'un plan de soutien global dans le secteur des écritures et du livre;
16. Pousser à la création de contrats de filières sectorielles en Fédération Wallonie-Bruxelles et en Région;
17. Élaborer en concertation avec vous des propositions pour une réforme de la protection sociale, et les promouvoir auprès des pouvoirs publics;
18. Veiller à une transposition positive des deux directives « Droit d'auteur » adoptées par l'Union européenne en 2019;
19. Rassembler et diffuser les informations sur toutes les aides et dispositifs Covid disponibles;
20. Préparer l'après, inlassablement, sans laisser personne en arrière.

Et tant d'autres choses réalisées en commun, selon vos besoins tels que nous les percevions, vos demandes, vos alertes, vos suggestions, vos appels à l'aide parfois aussi.

En 2020, la SACD s'est rassemblée, forte de ses 58.000 membres, de ses élu-es dans les instances de décision, de ses équipes en France comme en Belgique et au Canada pour être présente, et plus que jamais utile, tout simplement. Quelle force !

Cette unité face à la crise réconforte car il s'est agi de partager des valeurs essentielles pour les décliner en mesures concrètes sans tarder. Nous voulions des résultats, et ils sont là comme vous le lirez dans ce rapport.

Ces valeurs résument les 20 raisons (au moins) de nous mobiliser chaque jour.

Elles se nomment *solidarités personnelles et collectives, protection des plus faibles, liberté de création et d'entreprendre, diversité culturelle, droits culturels et humains, engagement responsable et utilité sociale.*

Voilà les balises qui nous donnent confiance et nous guideront avec vous et auprès de vous en 2021.

Frédéric Young,
délégué général de la SACD en Belgique

« Cette unité face à la crise réconforte car il s'est agi de partager des valeurs essentielles pour les décliner en mesures concrètes sans tarder. Nous voulions des résultats, et ils sont là comme vous le lirez dans ce rapport. »



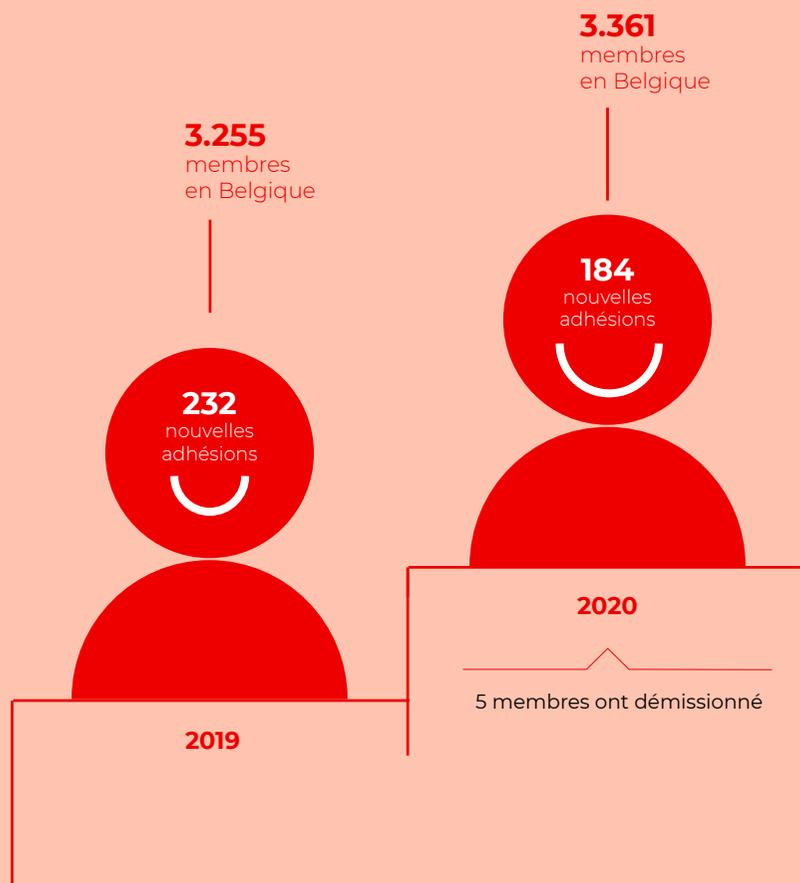
Frédéric Young,
délégué général de la SACD
en Belgique



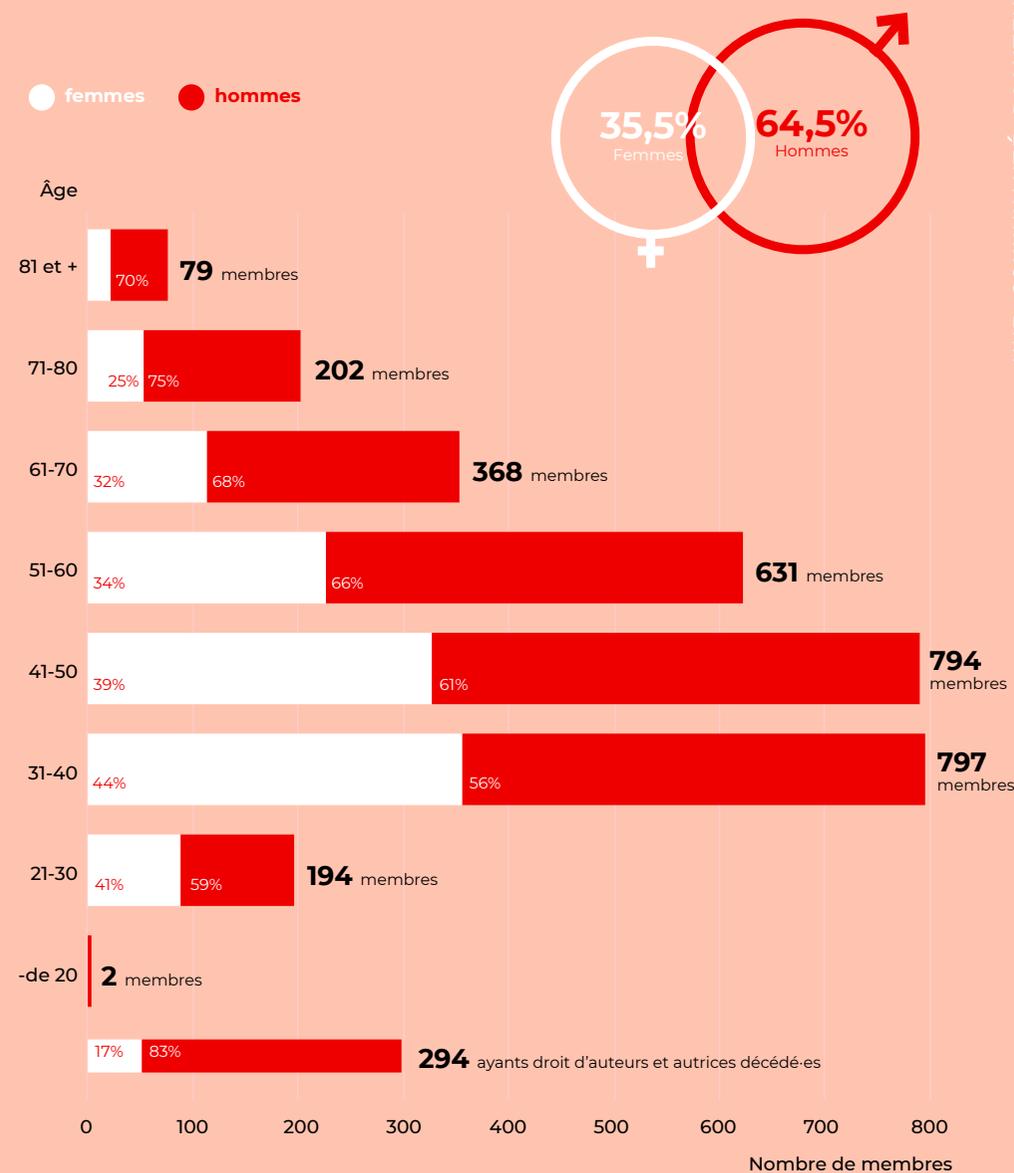
© Frédéric Hainaut

UNE COMMUNAUTÉ D'AUTEURS ET D'AUTRICES

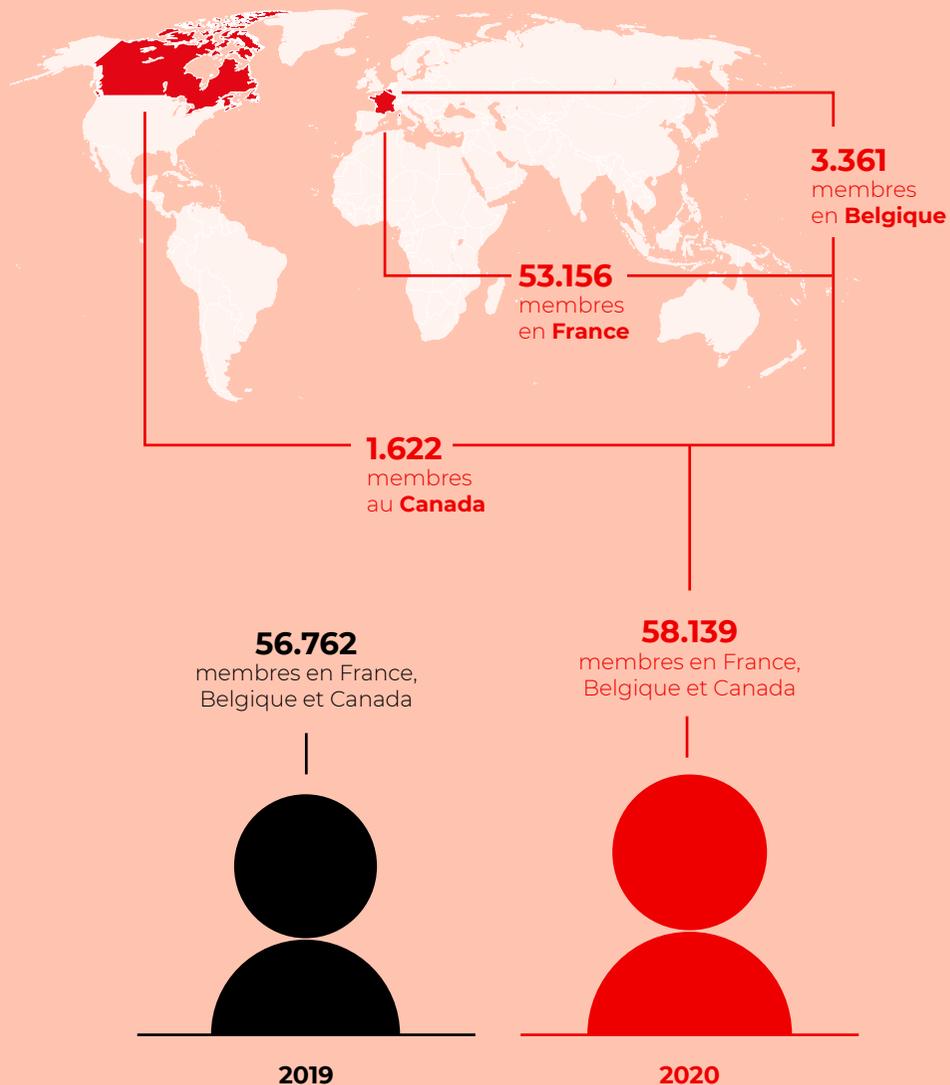
En 2020, 184 auteurs et autrices ont rejoint la SACD en Belgique.



De plus en plus de jeunes auteurs et autrices!



Les membres en Belgique font partie d'une communauté internationale d'auteurs et d'autrices.



Aïcha Anerhour
et Gabriella Marchese,
Service des Auteurs



Au cours de cette année spéciale et avec ce coup de massue qu'on a reçu sur la tête en mars, les auteurs et autrices nous ont vite fait part de leurs inquiétudes. Notre travail a été de les rassurer. On a remarqué que pas mal de membres ont profité de la période pour simplement... s'inscrire, tant dans une démarche positive que pour rester dans une dynamique d'activité. Vu le nombre croissant de captations de spectacles diffusées tant sur la RTBF que sur la plateforme Auvio, ou encore sur les sites des lieux culturels, bon nombre d'auteurs et d'autrices ont souhaité adhérer pour assurer tant le respect de la cession de leurs droits que la perception de ceux-ci. Plus globalement, au-delà de toutes les questions qui se sont posées pour nos membres, nous tenons à souligner l'importance de la mise en place des différents Fonds d'aides — comme le Fonds Solidarité Covid —, les bourses SACD et celles lancées en partenariat avec Orange ou la Fédération Wallonie-Bruxelles, car ce sont des initiatives qui ont incontestablement permis de stimuler des membres, voire de les soulager financièrement. Qui sait si on ne s'attend pas à un boom créatif intéressant dans un futur proche?

➤ L'adhésion, c'est 100% en ligne!

Le Service des Auteurs reste toutefois présent auprès des futur-es membres pour finaliser l'adhésion par un rendez-vous téléphonique ou quand c'est possible à la MEDAA. Le contact direct avec vous reste une de nos priorités, la SACD est une société à taille humaine et ça change tout!

Des déclarations d'œuvres aux droits versés aux auteurs et autrices, 2020 en chiffres

1. les déclarations d'œuvres



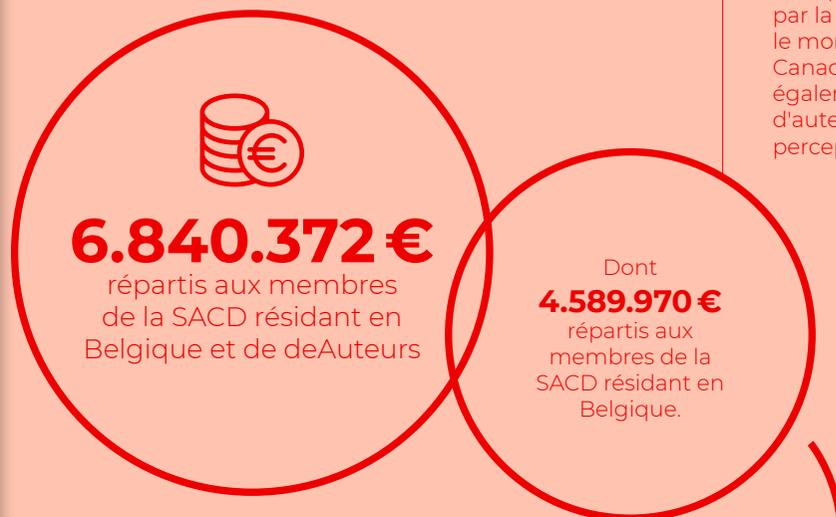
dont **8.109** créées par de nouveaux membres YouTube

2. la perception des droits relatifs à l'exploitation de ces œuvres déclarées

La SACD perçoit les droits des œuvres exploitées en Belgique auprès des opérateurs en son nom et pour ses mandants (entre autres Scam, SOFAM et deAuteurs) pour tous les membres en Belgique mais aussi ailleurs dans le monde.



3. la répartition des droits aux membres



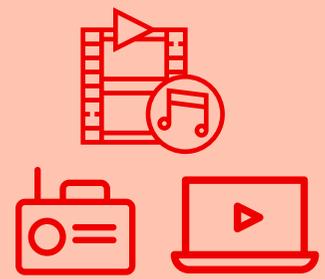
1.183 auteurs et autrices résidant en Belgique ont touché des droits pour l'exploitation de leurs œuvres en Belgique mais aussi à l'étranger

Ces montants de répartition concernent uniquement les auteurs et autrices de la SACD résidant en Belgique. Les auteurs membres ou représentés par la SACD dans le monde (France, Canada...) bénéficient également de droits d'auteur issus des perceptions belges.



© Frédéric Hainaut

LE PARCOURS DES DROITS



Audiovisuel, radio et web

- P.24 -



Spectacle vivant

- P.28 -



Œuvres de l'écrit

- P.32 -



Paiement aux auteurs et aux autrices

- P.34 -

Audiovisuel, radio et web

Le répertoire des membres Audiovisuel de la SACD est décomposé comme suit :



Une belle augmentation des œuvres produites en Belgique!

Comment déclarer, suivre et gérer votre répertoire et vos droits d'auteur? Des changements en 2020!

Via votre Espace membre sur www.sacd.be, vous pouvez déclarer vos œuvres, une démarche indispensable pour toucher vos droits! Vous y trouverez aussi l'ensemble de vos bordereaux de droits, soit le relevé des droits d'auteur que vous avez reçus. Pour ces démarches, vous basculerez alors sur le portail de la SACD.fr qui vous permet une multitude d'options dans la gestion de vos droits d'auteur.

Les perceptions totales des droits des œuvres exploitées en Belgique auprès des opérateurs belges pour tous les membres de la SACD (vivant en Belgique, en France et au Canada)



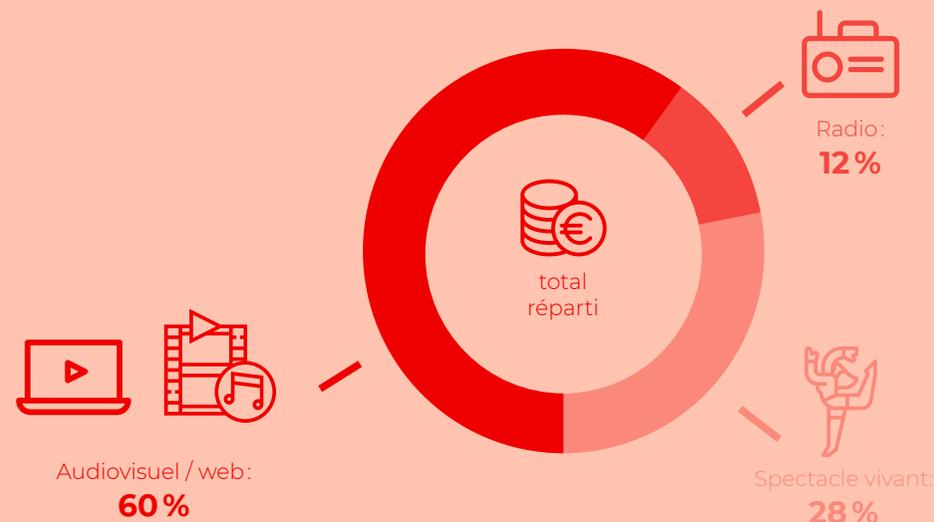
Audiovisuel: 19.850.454 €
 (+ 1,9 % par rapport à 2019),
 dont **13.512.322 €** pour la SACD seule



Dont **1.120.213 € de Copie privée**

Moins d'œuvres audiovisuelles ont été déclarées mais les perceptions dans ce répertoire ont augmenté, grâce à d'importantes régularisations du passé.

Sur les 6.840.372 € répartis aux auteurs et autrices résidant en Belgique, le pourcentage pour le répertoire de l'Audiovisuel



Thomas Depryck
et Benjamin Scraeyen,
Service de la Documentation



Avec le télétravail, les tâches du Service de la Documentation ont-elles beaucoup changé ?

Fondamentalement non, et c'est probablement lié à la nature de notre fonction. Car pour caricaturer un peu, on travaille beaucoup dans les bases de données et on effectue un important travail de renseignements d'œuvres et d'exploitations. Donc, à partir du moment où l'accès à ces outils est efficace à domicile, notre boulot est identique.

Ce qui s'est surtout renforcé, c'est la dématérialisation de nos services via l'informatique. Comme dans d'autres domaines, le contexte sanitaire a eu un effet accélérateur quant à la manière de déclarer ses œuvres ou ses prestations, ce qui rentre dans la politique de la SACD d'aller vers toujours plus de numérique. Bien sûr, il existe encore des bulletins papier et nous restons dans les parages pour aider tous nos membres, car on a conscience qu'il faut un temps d'adaptation et une phase de transition.

L'idée est surtout de faire gagner du temps à tout le monde ?

Oui, et on parle de gains de temps et donc d'efficacité! Rappelons que notre service arrive en bout de chaîne pour – concrètement – veiller sur l'auteur ou autrice, l'accompagner et l'aider dans toutes ses démarches de dématérialisation. Il faut aussi se dire qu'un·e membre qui remplit en ligne sa déclaration, cela signifie qu'on la reçoit dans la minute, et qu'on peut parfois la traiter dans la journée! Un autre avantage du numérique,

c'est que tout arrive dans un tableau de bord commun, ce qui permet une meilleure gestion en termes de traçabilité et de suivi des déclarations.

Cette traçabilité des déclarations nous aide à identifier tout ce qui a été créé par les membres. On peut récupérer les données plus vite et plus facilement, et ainsi mieux identifier les difficultés du secteur, essentiellement pour le spectacle vivant, mais aussi dans l'audiovisuel, la radio, le web, etc. Logiquement, on a eu moins de déclarations d'œuvres et on a senti un ralentissement de nouvelles créations, mais on est convaincus qu'on aura un retour plus conséquent par la suite.

Plus globalement, quel bilan tirez-vous de ces douze derniers mois ?

Cette année, si le répertoire diffusé en télévision s'est stabilisé, on peut constater un important développement des exploitations du répertoire par vidéo à la demande (prix payé à l'acte pour une œuvre) et par vidéo à la demande par abonnement (via une plateforme offrant un important catalogue moyennant le paiement d'un abonnement mensuel). Par ailleurs, le nombre de YouTubeurs et YouTubeuses est croissant et leurs déclarations d'œuvres plus régulières. On peut aussi pointer une petite augmentation du nombre de podcasts, ce qui va de pair avec les diverses initiatives mises en place dans notre paysage audiovisuel et sonore en cette période de pandémie. C'est quelque chose d'intéressant, car cela permet à des auteurs et des autrices d'arriver à créer, alors qu'ils ne l'auraient pas spécialement fait, pour de la radio. C'est un nouveau vecteur qui ouvre le répertoire à d'autres possibilités. On espère que cela se poursuivra.

Spectacle vivant



1.947 membres
dans le répertoire Spectacle vivant



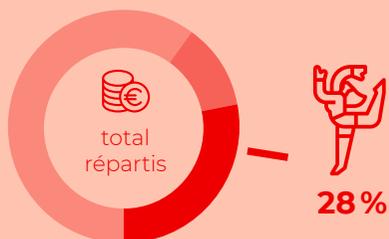
479 œuvres déclarées
(- 9% par rapport à 2019)

et **9.930 représentations**
professionnelles et amateurs
ont donné lieu à des perceptions de droits d'auteur
(- 42% par rapport à 2019)



Les perceptions sur les droits des œuvres représentées en Belgique auprès des opérateurs pour tous les membres de la SACD (belges, français et canadiens) et de Auteurs **2.271.767 €** en ce compris les primes d'écriture et avances sollicitées par les auteurs et autrices dont **1.925.428 €** pour la SACD seule.

Sur les 6.840.372 € répartis aux auteurs et autrices résidant en Belgique, le pourcentage pour le spectacle vivant:



Si un auteur ou une autrice a déclaré au moins une œuvre dans des catégories différentes, il ou elle se retrouve comptabilisé-e dans plusieurs répertoires.

-45% par rapport à 2019, brisant ainsi la croissance continue constatée depuis plusieurs années



Mathias Borriello
et Nathalie Wolff,
Service du Spectacle vivant

De cette année particulière, que retirez-vous ?

En théorie, dans un rapport d'activité, on fait toujours une comparaison avec les autres années. Cette fois, c'est un peu différent, parce qu'on n'est absolument pas dans une année de référence! Jusqu'en mars 2020, la SACD a travaillé comme d'habitude, en continuant à traiter les demandes d'autorisation d'exploitation de pièces de théâtre et d'œuvres de spectacle vivant. Pour rappel, les producteurs nous adressent d'abord des demandes d'autorisation. Puis, nous les adressons aux ayants droits en faisant une proposition financière et ensuite, ils donnent leur accord ou non. C'est alors qu'on communique avec les théâtres, puis on suit les représentations et on perçoit les droits de représentation. Donc, pour tout cela, tout se passait normalement en début d'année, puisque les demandes sont adressées plus d'un an à l'avance...

Dès le 12 mars 2020, toutes les représentations se sont arrêtées et donc en conséquence les perceptions de la SACD. Si nous avons pu récupérer un peu d'arriérés, il a fallu la coopération de certains lieux pour percevoir des droits au minimum garanti dans nos contrats afin d'assurer aux auteurs et autrices un minimum de droits malgré la pandémie et les annulations. Le gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles leur a permis de bénéficier d'aide partielle complémentaire.



Les perceptions ont diminué de 45% par rapport à l'an dernier. Un chiffre loin d'être anodin!

Clairement, et ce sur toute la Belgique! C'est très important, car il s'agit là de pertes nettes pour les auteurs et autrices.

Notre tâche a notamment été de nous focaliser sur la perception des droits impayés, les factures ouvertes et d'accélérer au maximum les répartitions. Avec toute l'équipe du spectacle vivant, nous nous sommes mobilisés en invitant un maximum d'auteurs et autrices à déclarer leurs œuvres pour pouvoir les payer le plus rapidement possible.

Heureusement certaines représentations ont pu avoir lieu entre juillet et octobre 2020. Il y a tout de même eu quelques spectacles, avec des représentations souvent données à l'extérieur, mais tout cela ne compense pas bien sûr l'absence de festival durant tout l'été, ainsi que la perte subie.

Le second confinement était bien différent du premier, vu le nombre croissant d'initiatives sous diverses formes (podcast, captation, diffusion en télévision...). Nous avons dû nous réinventer, pour gérer des initiatives en ligne, qui impliquent des droits de captation ou de diffusion, ce qui nous a mis à cheval entre les droits de représentation scénique et audiovisuelle.

Quelles vont être les conséquences, selon vous?

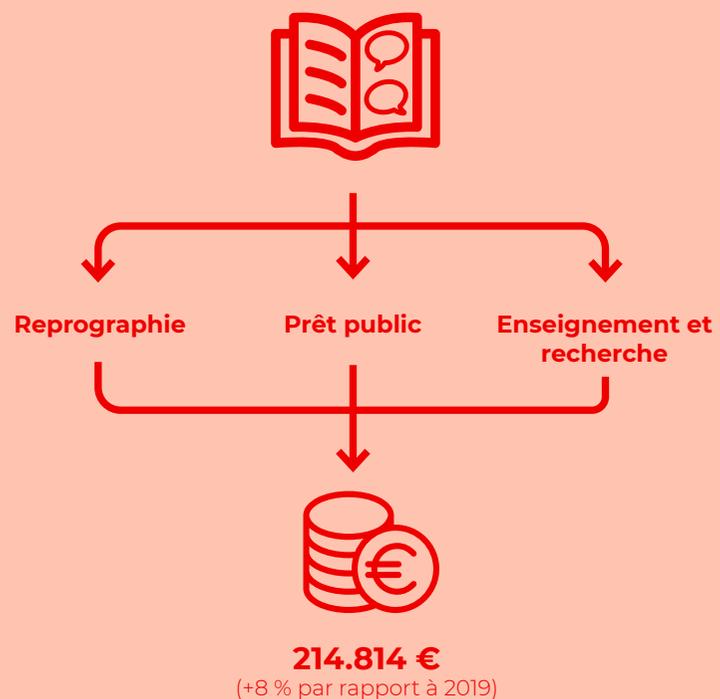
Pour les compagnies et les auteurs et autrices, il risque d'y avoir un décalage dans le temps de l'exploitation de leurs spectacles et donc, de leur rémunération. Les théâtres ont quand même longuement réfléchi à de nouveaux outils de diffusion de spectacles, comme avec des applications (ou autres) permettant de se connecter à eux. Des salles ont proposé des lectures et des représentations par Zoom, d'autres ont donné des spectacles complets, sans négliger les possibilités de parfois jouer dans des écoles.

Le secteur de l'humour, en essor en Belgique et qui se trouve en dehors du théâtre subventionné, a fortement souffert de cette crise, avec des tournées complètement annulées et l'impossibilité de participer à des plateaux d'artistes qui se tiennent souvent dans les bars.

Il est à craindre également que pour cette fin de saison 2021 bon nombre de lieux n'ouvrent pas leurs portes vu les restrictions sanitaires qui pourraient leur être imposées. Certains spectacles sont trop coûteux pour être représentés devant moins de 100 personnes. Ce qui est terrible également c'est le retard que vont prendre les nouveaux projets. En effet, au cours de l'année à venir il est possible que les lieux ne représentent que les spectacles déprogrammés et n'investissent pas pendant un voire deux ans, dans les nouvelles créations. C'est une perte réelle pour tout le secteur qui a été et est encore gelé.

Œuvres de l'écrit

Les perceptions pour les œuvres de l'écrit visent les droits en reprographie, droit de prêt, droit de copie privée littéraire numérique et droit de copie dans le cadre de l'enseignement auprès des débiteurs en Belgique pour tous les membres de la SACD en Belgique.



Bon nombre d'auteurs et d'autrices d'œuvres de l'écrit ont particulièrement souffert dans cette période de pandémie avec l'annulation des événements promotionnels (foires du livre, dédicaces, sorties de livres, conférences... remises ou annulées). Aussi, la SACD a-t-elle tout mis en œuvre pour accélérer les répartitions dès le mois d'avril.

Les auteurs et autrices ont pu bénéficier de davantage de répartitions que lors d'une année habituelle.

Cet effort a été mené de concert avec Repobel (la société perceptrice) qui a libéré le maximum de soldes afin de nous permettre de payer au plus vite.

Une bourse pour les auteurs et autrices de l'écrit a également été mise en place.

Paiement aux auteurs et autrices



En 2020, le calendrier de répartition des différents droits a été revu avec un objectif : augmenter le nombre de répartitions de manière à verser aux auteurs et autrices des droits le plus souvent et le plus rapidement possible.

| | JAN | FÉV | MARS | AVR | MAI | JUIN | JUI | AOÛT | SEP | OCT | NOV | DEC |
|--|-----|-----|------|-----|-----|------|-----|------|-----|-----|-----|-----|
| Radio | ● | ● | ● | ● | ● | ● | ● | ● | ● | ● | ● | ● |
| Spectacle vivant (2x/mois) | ● | ● | ● | ● | ● | ● | ● | ● | ● | ● | ● | ● |
| TV | ● | ● | ● | ● | ● | ● | ● | ● | ● | ● | ● | ● |
| SVOD | | | ● | | | | | | | | | |
| Œuvre de l'écrit reprographie | | | | ● | | | | | | ● | ● | |
| Œuvre de l'écrit droit de prêt | | | | | ● | | | | | | | |
| Œuvre de l'écrit enseignement | | | | | | ● | | | | ● | | ● |
| Œuvre de l'écrit copie privée littéraire numérique | | | | | | | ● | | | | | ● |
| Prêt public | | | | | | | | | | ● | | |
| Œuvre de l'écrit copie privée | | | | | | | | | | | | ● |
| Réseau de distribution étranger | | | | | | | ▬ | | | | | |
| VOD | | | | | | | ▬ | | | | | |
| Web création | | | | | | | ▬ | | | | | |
| Télévisions locales | | | | | | | ▬ | | | | | |

Ces répartitions sont réalisées sur base des œuvres diffusées et jouées que les membres déclarent, et selon les clés de répartition convenues par les coauteurs et coautrices lors de la déclaration des œuvres. Le calendrier précis est disponible sur l'Espace membre de la SACD.



Béatrice Buyck,
Responsable du contrôle et de la
gestion individuelle des droits

Nous avons tout mis en œuvre pour mieux accompagner nos membres dans cette année complexe et difficile. Au niveau de la vérification et du contrôle des paiements par exemple, nous avons fait en sorte d'accélérer nos répartitions et d'en augmenter le nombre, notamment en débloquent de manière anticipative des droits (et soldes de droits) qui étaient disponibles.

Pour rappel, la SACD assure 24 répartitions de droits d'auteur par an (mensuelles en audiovisuel et bimensuelles en spectacle vivant), auxquelles s'ajoutent celles liées spécifiquement à l'écrit (droits de reprographie, de prêt public, etc). Cette année un effort important a été fourni pour accélérer les répartitions de l'écrit et augmenter leur nombre.

Face à la crise, la SACD a par ailleurs créé un Fonds d'aide pour compenser les annulations et reports qui ont eu lieu : de très nombreux auteurs et autrices ont ainsi pu recevoir un soutien dans ce cadre.

Enfin, nous avons travaillé à une amélioration importante qui a eu un effet accélérateur sur les paiements et qui s'applique depuis le 1^{er} janvier 2021, à savoir la centralisation du traitement comptable des paiements de droits sur les comptes bancaires de nos membres.



© Frédéric Hainaut

LA CERTIFICATION ISO 9001

L'application des processus définis par la norme ISO 9001 permet à la SACD de renforcer la qualité des services offerts à ses membres

L'amélioration de nos services grâce aux indicateurs et objectifs ISO en quelques chiffres



90% des demandes d'autorisation en Spectacle vivant sont traitées en moins de 3 mois avec contrat



80% des factures relatives aux contrats audiovisuels généraux sont perçues dans les délais contractuels prévus



87% des déclarations audiovisuelles sont finalisées en moins d'un mois

La norme ISO 9001 est avant tout une norme de qualité internationale et généraliste. Elle constitue un guide pour le management et l'organisation d'un organisme, sans définir des solutions toutes faites. Ainsi chacun peut l'adapter à sa culture et à ses propres pratiques.

Les domaines concernés par la norme ISO 9001 en 2020

1. L'accueil, l'adhésion et la déclaration des œuvres au répertoire
2. L'autorisation de la représentation, la perception et la répartition des droits du Spectacle vivant
3. La négociation des contrats généraux, la perception et la définition des barèmes de répartition de l'audiovisuel
4. L'autorisation, la négociation et la perception des droits des contrats audiovisuels
5. Le paiement aux auteurs et autrices

Dans ce contexte, outre notre engagement d'efficacité de gestion, d'amélioration permanente et de satisfaction aux exigences applicables dans nos activités, notre politique en matière de qualité est :

- d'améliorer les services par la transformation numérique de notre organisation ;
- d'assurer des services de qualité personnalisés, rapides et simples d'utilisation ;
- d'accroître la polyvalence et la mobilité des équipes.

Les dispositions relatives à notre système de management de la qualité, respectant les exigences de la norme ISO 9001, sont une condition de la réussite de cette politique et établissent, pour chaque processus, des objectifs de qualité à atteindre, revus par des instances de pilotage. Depuis le début de l'année 2020, le dépôt des œuvres, les réclamations des œuvres et la perception des droits auprès des opérateurs sont également entrés dans un processus de certification pour la norme ISO 9001.



© Frédéric Hainaut

LE COMITÉ

Le Comité belge de la SACD

Tou·tes les auteurs et autrices résidant en Belgique sont membres de l'Assemblée générale de la SACD, et votent non seulement pour valider le rapport annuel et le rapport de l'Action culturelle mais aussi pour élire les membres qui les représentent au Comité belge de la SACD.



Élections

En 2020, 6 nouveaux membres ont été élu·es suite à une procédure d'appel à candidatures ouvert à chaque auteur et autrice. L'Assemblée générale s'étant tenue à distance à cause de la pandémie, le vote s'est effectué en ligne sur l'Espace membre selon un dispositif défini légalement et contrôlé par un huissier de justice. De nombreuses candidatures ont été reçues, ce qui démontre la vitalité de la société.



Le Comité

Le Comité belge de la SACD est composé de 16 auteurs et autrices élu·es pour 4 ans.



Le travail du Comité

Le Comité se réunit habituellement une fois par mois, durant une demi-journée. Les discussions se développent autour de l'ordre du jour et des notes qui rapportent tout ce qui traverse la société: l'actualité du lobby politique, des négociations, du droit d'auteur, mais aussi les tarifs et barèmes des différents répertoires, et bien sûr les actions culturelles, et l'examen des demandes de bourses.

Antoine Neufmars a été élu président du Comité en 2020. Il est secondé par deux vice-président·es, **Jean-Luc Goossens** et **Marie-Paule Kumps**.

Cinéma - télévision
Gabrielle Borile
Fred Castadot
Jean-Luc Goossens
Monique Mbeka Phoba
Catherine Montondo
Jean-Benoît Ugeux

Dramatique - lyrique
Sybille Cornet
Marie-Paule Kumps
Caroline Logiou
Réhab Mehal
Antoine Neufmars
Marie-Églantine Petit
Virginie Strub

Chorégraphie
Michèle Anne De Mey

Multimédia
Thomas François

Radio
Layla Nabulsi

La présidence du Comité belge siège au Conseil d'Administration de la SACD à Paris présidé par **Jean-Xavier de Lestrade**, et y relaie les préoccupations des membres résidant en Belgique.
www.sacd.fr/conseil-administration

En 2020, les travaux du Comité belge ont été, évidemment, fortement impactés par la crise sanitaire.

Dès le mois de mars 2020, les réunions se sont tenues en visioconférence, à un rythme plus soutenu, car le Comité a tout de suite voulu identifier les problèmes rencontrés par les auteurs et autrices confronté·es à l'arrêt brutal de leurs projets, il a analysé le soutien que pouvait leur apporter directement la SACD, et a continuellement demandé aux politiques de tenir compte du secteur culturel tout en poussant activement à la redéfinition de la politique culturelle et du statut d'artiste.



Antoine Neufmars,
Présidence du Comité belge
de la SACD

Face à la crise sanitaire, la SACD s'est montrée réactive, notamment en mettant en place un important Fonds d'urgence Covid.

Oui. Pour nous, étant donné la société que nous représentons, il était évident que nous devions mettre quelque chose en place, en élaborant des critères assez souples, et ce le plus rapidement possible. Nous voulions aussi exercer un rôle de tampon. Cela a permis d'épauler ceux et celles qui ont pâti — et qui pâtissent — de l'annulation de toutes ces représentations dans le monde du spectacle, au cours des différentes vagues, de sorte à ce qu'ils ou elles puissent toucher une avance sur leurs droits. Nous voulions que la SACD puisse les aider à vivre le plus dignement possible pendant cette période. On le renouvelle encore tous les mois.

Ce Fonds Covid intervient en complément des bourses qui se diversifient également pour venir soutenir le travail d'écriture des auteurs et des autrices, non ?

Pour ce qui est des bourses, il y a déjà un programme permanent, avec deux sessions chaque année, ce qui nous permet de traverser absolument tous les répertoires. Il est régulièrement réévalué, et on peut décider d'allouer plus de budget à certaines bourses, comme par exemple, les aides à la captation. Cela

fait des années que ces aides à la captation existent mais là, on a tenu à mettre un accent particulier sur cette communication, simplement car c'est quelque chose qui devient évident dans le paysage audiovisuel et théâtral. Après, de manière plus ponctuelle, on a développé de nouvelles aides à l'écriture, en ciblant les répertoires moins soutenus dans le parcours classique et les subventions officielles, comme l'humour, le cirque et les arts de la rue, car nous nous sommes rendu compte qu'avec la crise, ce sont des auteurs et autrices qui ont particulièrement souffert. Les bourses que nous mettons en place sont aussi régies par différentes thématiques (comme par exemple les bourses pour encourager l'écriture de films tous publics) et critères objectifs comme le rééquilibrage de discriminations liées aux genres avec les bourses Orange pour les films de femmes et bientôt, des bourses réservées aux autrices pour des projets destinés aux grandes scènes. De cette manière, ces aides ne font pas uniquement office de leviers ou de coups de pouce, mais aussi de création de styles, de concepts voire de nouvelles manières de créer du lien.

Un peu à l'instar des récompenses annuelles notamment, qui contribuent à cultiver le « label » SACD ?

Complètement et c'est fou, car on ne s'en rend toujours pas bien compte de l'intérieur, mais tant les bourses que les prix sont primordiaux pour cette raison de labellisation. Je siège régulièrement dans des commissions d'aide aux projets, et je peux dire que je m'aperçois continuellement que les prix SACD sont une référence pour de nombreuses personnes, bien au-delà de notre organisation. Puis, à travers

→

ces différentes récompenses décernées, on salue des parcours d'auteurs et autrices, tout en mettant en lumière des écritures, des engagements plus politiques ou culturels. Un prix a en fait énormément d'échos et donc de sens.

Le Comité travaille beaucoup pour faire bouger le monde politique, quel bilan peut-on tirer de l'année 2020 ?

Cette année a été très importante pour asseoir, (re)préciser si pas marteler tout ce que réalisent les auteur·trices et les créateur·trices. Dès le début de ma présidence en juin 2020, j'ai tenu à mettre en place un rendez-vous bimensuel et direct avec le cabinet de la Ministre Linard (et prochainement, ce sera aussi le cas côté néerlandophone) pour faire un point sur ce que vivent les auteurs et autrices ainsi que sur le travail du Comité. Chacun reconnaît l'expertise qu'a la SACD depuis de nombreuses années. Puis, si les questions politiques se mêlent aux questions sociales, nous avons constaté que les liens se sont renforcés, en particulier au cours de ces derniers mois. On est dans des rapports fluides et honnêtes, et c'est capital de montrer qu'il y a également un espace de parole et d'écoute envers les jeunes auteurs et autrices.

Au Comité, la défense des jeunes reste un combat qui vous tient à cœur...

Oui, c'est vrai car la jeunesse, la sortie d'école et les premiers pas dans le monde professionnel sont encore des moments assez proches. Dans cette optique, ce que nous faisons avec notre politique d'Action culturelle est à mentionner. Cette jeune population d'auteurs et autrices, en lien aussi avec

toute la création web & digitale ainsi que le podcast qui se développent, il faut pouvoir la guider dans tous les outils qui existent à l'heure actuelle. On reste très vigilants sur tout ce qui se passe sur le marché de l'écriture, avec ses évolutions. On le sait tous, les débuts sont primordiaux. Pour un auteur ou une autrice, les trois ou quatre premières années sont souvent décisives, et c'est important de pouvoir bénéficier d'un accompagnement professionnel qui soit bienveillant. C'est même d'autant plus valable en ces moments particulièrement cruciaux.

Au sein du Comité, vous avez mis en place des groupes de travail : que pourriez-vous en dire ?

Nous en avons près d'une dizaine à l'heure actuelle, mais le tout premier sujet arrivé sur la table, c'était sur Auvio (la plateforme en replay des programmes de la RTBF), car nous savions que la plateformesation des contenus — liée aussi à l'arrivée de Netflix — était un enjeu essentiel pour nos membres et leurs droits. D'autres groupes de travail se sont développés, autour de la protection sociale notamment, de la parité, de la mise en avant des nouvelles écritures. Ces sujets sont complexes, ils requièrent beaucoup de travail, mais chacun·e s'y engage en fonction de ses priorités et de ses convictions, et ils reflètent aussi les grandes valeurs qui nous tiennent à cœur : la parité, la valorisation de la multiculturalité sur notre territoire belge et des écritures qui bousculent tous les stéréotypes, archétypes et notions de genre. Tous ces groupes de travail donnent vraiment une force de vie au Comité et donc à toute la société. L'année a d'ailleurs été dense pour les équipes permanentes de la SACD, qui ont dû gérer beaucoup de choses. Je tiens d'ailleurs à les remercier.

→

Lorsqu'on devient président, les regards changent beaucoup, autour de soi ?

Ah oui, forcément ! C'est cocasse, car je suis précisément en pleine introspection autour de cette question ! Peut-être que quelque part, ça légitimise mieux les choses pour nous-mêmes, auteurs et autrices, lorsque nous nous retrouvons à cette place. Mais cela m'a aussi permis de me rendre compte de tous les aspects que la fonction revêtait, ne serait-ce que par rapport à toutes les actions qui sont mises en place par le Comité vis-à-vis des auteurs et des autrices, et qui ne sont pas nécessairement visibles de l'extérieur. Qu'il s'agisse — entre bien d'autres choses — de l'Action culturelle, du travail sur la protection sociale et le fameux statut d'artiste. Et on se doit de rester vigilant en permanence, en affichant cet étendard *Droit d'auteur*, puisque trop d'opérateurs peinent encore à se rendre compte de son importance.

2020 a été une année importante tant aux niveaux politique que du soutien aux auteurs et aux autrices, comment se profile la suite pour le Comité ?

Beaucoup de choses restent à faire ! Garder un œil sur les questions liées à la protection sociale bien sûr, Auvio, encore et toujours, établir un nouveau règlement d'ordre intérieur du Comité — cela me semble très important —, en mettant en place et en redéfinissant quelques répertoires. Il faudra également suivre de près la contribution des plateformes en s'inspirant du cadre français qui reste notre référence. Ce que nous souhaitons, c'est que dans ces fameux 2,2 % que les plateformes vont reverser au territoire, il y ait des dimensions tant patrimoniales que pédagogiques, au-delà des seules

productions locales. Enfin, le Comité continuera de travailler à la valorisation des droits d'auteur sur les contrats de captation avec la RTBF. La création native et inédite sur Auvio explose, et ça bouscule un peu nos modèles de rémunération.



Antoine Neufmars, président du Comité belge en 2020, **Marie-Paule Kumps** et **Jean-Luc Goossens** (vice-président-es).
© SACD



© Frédéric Hainaut

L'ACTION CULTURELLE

Soutiens à la création

Les bourses SACD

En 2020, la SACD a accentué les aides à la création dans tous les secteurs, et a attribué 83 bourses dans le cadre de son programme permanent :

- 44 bourses attribuées à des femmes
- 39 bourses attribuées à des hommes

- Les différentes bourses audiovisuelles (cinéma, radio et web) ont été attribuées à 44 auteurs et autrices
- Les différentes bourses Spectacle vivant (théâtre, chorégraphie, cirque, rue...) ont été attribuées à 39 auteurs et autrices

En plus du programme de bourses habituel, un montant de 14.000€ a été spécialement dégagé pour financer 10 bourses de création pour les auteurs et autrices de cirque & rue et de l'humour.



L'étape d'écriture pour ce projet est indissociable d'un travail de terrain (ici les glaciers dans le massif des Alpes du Nord). La bourse a financé en partie la présence d'un guide de haute montagne à mes côtés afin de sécuriser mes recherches et documenter mon projet sur le terrain. Suite à cela, j'ai abouti plusieurs versions et affecté une autre partie de la bourse à plusieurs séances de consultation avec un scénariste. Au-delà du coup de pouce financier, cette bourse a été une impulsion nécessaire au début d'un long processus d'écriture. Un encouragement en somme...

Manon Coubia, lauréate d'une bourse d'écriture en audiovisuel

Les différentes bourses SACD sont détaillées dans un catalogue :

➔ www.sacd.be > Soutiens > Les bourses

Les bourses dans le cadre de partenariats



Audiovisuel

En Audiovisuel, différentes bourses ont été attribuées dans le cadre de partenariats avec des festivals ou des structures professionnelles, toujours dans la volonté de soutenir la phase d'écriture et de création des projets :

- 12 bourses d'écriture cinéma ont été attribuées grâce à deux appels à projets lancés par les Fonds Orange Belgium x Centre du Cinéma x SACD x Scam
- Deux auteurs ont bénéficié d'une résidence à l'Enclume avec une bourse SACD
- Deux autrices ont bénéficié d'une résidence à Zorobabel avec une bourse SACD



Radio

La SACD est partenaire de Gulliver, le programme de création d'œuvres radio internationale (Belgique, France et Suisse). En 2020, 23 projets ont été soutenus par Gulliver : 11 fictions et 12 documentaires. Gulliver s'ouvre désormais aux podcasts !



Spectacle vivant

- La bourse « Écriture en campagne » a été attribuée à 5 compagnies de cirque ou des arts de la rue qui ont bénéficié de ce programme de résidence et d'accompagnement à l'écriture
- Une bourse a été attribuée à un auteur belge pour une création en duo avec une autre artiste pour le festival Actoral
- Dans le cadre du programme Les Intrépides, une commande de texte a été faite à une autrice

Les répétitions des *Lianes* ont commencé mais on a été vite plongées dans une période Covid effrayante ! Nous savions que nous ne pourrions pas jouer devant un public. À ce moment-là, la bourse à la captation a joué son rôle crucial. Je me suis dit que je n'avais aucune idée de quand notre pièce pourrait être présentée, la filmer devenait essentiel pour plusieurs raisons : démarcher des festivals et institutions théâtrales quand la situation le permettrait à nouveau, démarcher la RTBF (ce qui fut un succès!) et faire un teaser pour donner un aperçu de ce que les spectateurs et spectatrices iront voir au théâtre.

Françoise Berlangier, lauréate d'une bourse à la captation de spectacle vivant

Soutiens à la promotion

Les Prix SACD

Les Prix annuels 2020 saluent des parcours d'auteurs et d'autrices :



SPECTACLE VIVANT
Isabelle Bats



AUDIOVISUEL
Hinde Boujemaa



WEB
Caroline Taillet
et Martin Landmeters

Les Jumelles d'or SACD
ont été attribuées à :



Safia Kessas



Collectif des Blocs

Pour la première fois, la SACD et la Scam ont attribué des prix conjoints :



Lisette Lombé



Jawad Rhalib



Les collectifs F.(s)
et Elles font des Films

Les prix dans des festivals

- Anima: Le Prix SACD des Auteurs et des Autrices a été décerné à Simona Denicolai et Ivo Provoost pour *Hello, Are We in the Show?*
- Festival du Court-métrage de Bruxelles: Le prix SACD des Auteurs et des Autrices a été décerné à Jacinta Agten pour *Mélanie*.
- Festival International du Film francophone de Namur: Le Prix de la SACD, le Bayard d'Or du Scénario, a été décerné à Antoaneta Opris et Alexander Nanau pour *Collective (Colectiv)* d'Alexander Nanau.
- Le Court en dit long: Le Prix SACD des Auteurs et des Autrices a été décerné à Marie Le Floc'h pour *Je serai parmi les amandiers*.

Les actions et soutiens

En 2020, la SACD a maintenu son soutien à tous ses partenaires en mettant l'accent sur l'accompagnement aux auteurs et autrices :

Spectacle vivant

- Le Festival de Spa à travers les lectures et rencontres
- Le festival Actoral et son programme *L'objet des Mots*
- Le festival *Il est temps d'en rire*
- La CTEJ

Audiovisuel

- Le Festival Anima et son programme Futuranima
- Le BSFF et ses rencontres professionnelles autour du pitching notamment
- Le BRIFF et le soutien à la première édition du programme PITCH
- L'Atelier Grand Nord qui a eu la chance de pouvoir être organisé
- Le FIFF et ses rencontres professionnelles
- Les Machins qui ont déridé le mois de février
- Les projections et écoutes au Cinéma Aventure qui ont pu avoir lieu en partie

Soutiens à la formation

- Deux scénaristes et un consultant de la Fédération Wallonie-Bruxelles ont participé à Atelier Grand-Nord, un programme international consacré à l'écriture de scénario.
- Les rencontres professionnelles à Anima, au BSFF, au BRIFF et au FIFF ont permis aux auteurs et autrices d'entrer en contact avec des partenaires de travail.
- Une formation au pitch et à la prise de parole en public a été suivie par une quinzaine d'animateurs et animatrices dans le cadre du programme "Belgian Animation RDV" organisé à Anima.
- La première édition des PiTCH 2020 a proposé une formation au pitch suivie par plusieurs dizaines de scénaristes, à la MEDAA et en ligne.
- Nous avons pu organiser quelques déjeuners d'auteurs et d'autrices à la MEDAA, moments précieux pour recueillir les réflexions de nos membres et penser de nouvelles actions.



Pitch à Anima dans le cadre des Belgian Animation Rendez-Vous
© Gilles Moins



Anne Vanweddigen
et Célyne Bol - Van Corven,
Service de l'Action
culturelle

Malgré les nombreuses annulations des actions que nous menons habituellement en interne ou dans les festivals, notre travail n'a pas été trop déséquilibré. Car si organiser des événements et rencontrer des gens est ce qu'il y a de plus visible, ce n'est pas l'essentiel de notre activité, qui se situe dans l'accompagnement et le soutien des auteurs et autrices, notamment à travers notre programme de bourses. En fait, on a même l'impression d'avoir renforcé notre ADN! Cette crise nous a permis de nous recentrer sur nos missions. On a redécouvert le cœur de notre métier.

Elle a aussi mis en évidence notre flexibilité. Par exemple, nous avons réinjecté l'argent habituellement dédié aux événements dans divers dispositifs de soutien, soit pour augmenter les montants disponibles, soit pour en créer de nouveaux. Pour cela, on a essayé d'identifier les secteurs qui avaient des besoins spécifiques et plus urgents, comme les domaines de l'humour ou des arts du cirque et de la rue pour lesquels on a spécialement créé des bourses. Et dans le secteur audiovisuel, on avait lancé l'an dernier six bourses (trois en fiction et trois en documentaire) avec Orange Belgium et cette année, notre partenaire a doublé sa mise et le Centre du Cinéma a lui aussi rajouté des aides: 12 bourses de 5.000 € ont donc pu être accordées à des projets.



De même, dans le cadre de notre programme habituel, nous avons accordé plus de bourses que lors des années précédentes – même si malheureusement il y a souvent plus de demandes que de bourses disponibles. Le Comité, qui les attribue, n'a pas vocation à être un jury de plus dans la carrière des auteurs et autrices: au contraire, on a mis en place un système basé sur des critères objectifs, le plus équitable possible, pour faire en sorte que chacun·e puisse recevoir à une aide à un moment donné de son parcours. On a aussi simplifié au maximum les procédures, pour que les auteurs et autrices ne passent pas trop de temps à composer leur dossier et que les bourses soient attribuées plus rapidement.

Par ailleurs, même s'il y a forcément eu moins d'événements que d'habitude en 2020, nous avons remis autant de Prix que les autres années: au Festival Anima, au Brussels Short Film Festival, au Court en dit long et au FIFF. C'est important d'avoir pu le faire.

Nous avons hâte de pouvoir nous remettre en selle, même si cette année de changement était intéressante. Pour nous réinventer, mais aussi pour réfléchir à d'autres aspects pour le futur, comme faire davantage appel à – et donc rémunérer – des auteurs et autrices pour toute une série d'activités. Comme pour tout ce que nous mettons en place, on continuera pour cela de s'appuyer sur une intense collaboration avec les auteurs et autrices du Comité belge de la SACD, qui nous permettent de formuler des propositions en phase avec les réalités du terrain.

Sur les nouveaux dispositifs créés, on peut enfin souligner qu'ils ont aussi été autant d'occasions pour nous de maintenir des contacts avec les auteurs et autrices, qu'on accompagne dans la mise en place de leurs projets... on a compensé les discussions dans les festivals par de longues heures au téléphone! Dans un secteur aussi impacté

que le nôtre, c'était autant important pour nous d'être présentes, d'aider à trouver des solutions. Nous n'avons pas la prétention de sauver le secteur culturel, mais c'est motivant de pouvoir agir à notre échelle.



**Séance de formation
au pitch à Anima**
© Jérémie Mazurek



**Remise du prix des
Auteurs, décerné à Simona
Denicolai et Ivo Provoost,
au Festival Anima**
© Gilles Moins



**Formation d'Agathe Berman pour les
scénaristes dans le cadre du BRIFF**
© SACD



© Frédéric Hainaut

LE SERVICE JURIDIQUE



928

dossiers d'auteurs et autrices traités



1.724

interventions individuelles



88

actes dans des dossiers généraux et des lobbys, notamment :

- Sur la transposition en droit belge des Directives européennes sur le droit d'auteur dans le marché unique numérique et Câble et Satellite
- Sur les Coalitions européennes pour la Diversité culturelle
- Sur la nouvelle législation RGPD
- Sur la procédure Telenet
- Sur les mesures Covid avec des projets de loi
- Sur la réforme du statut social de l'artiste avec du lobbying, une enquête et la synthèse des propositions



218

observations sur des contrats



26

nouveaux modèles de contrats ou contrats individualisés rédigés



5 médiations



128

réunions avec des auteurs et autrices



58 négociations de contrats



46

renvois vers des avocats spécialisés



Tanguy Roosen,
Directeur du Service juridique

On prétend parfois que les crises font naître des choses positives. Vous confirmez ?

Oui. Au fur et à mesure que les gens s'habituaient à la situation sanitaire, les participants à la chaîne de création et l'écosystème de la création se sont eux aussi adaptés. On a constaté — surtout depuis septembre — une forte renaissance de projets, dans les domaines de la fiction audiovisuelle notamment. Ça a donc été là un bon rebond pour le secteur. En parallèle, on a eu beaucoup de remédiations pour tenter de réconcilier les auteurs et autrices sur certains projets, pour trouver des accords tant de séparation que de poursuite de projets. C'était un peu le quotidien. Nous avons accompagné, sur le plan juridique, des projets qui ont émergé ou se sont réinventés face à la crise et cela a été comme une sorte de fil rouge pour mettre en pratique nos compétences.

C'est-à-dire ?

En observant le suivi de ces créations, en même temps que l'évolution de la situation sanitaire et de ses effets sur la créativité, nous nous sommes questionnés sur les différents éléments de ce type de projets, œuvre mère de projets transmédiés, à partir de laquelle plusieurs déclinaisons peuvent être créées, comme des courts-métrages à imbriquer dans un long-métrage,



des podcasts, un livre... C'est une dynamique qui correspond à l'époque, avec les conséquences positives que ça peut avoir, et les conséquences contractuelles et de collaboration qui doivent aussi être abordées. Mais ça a donné lieu à de superbes moments de discussion, de construction, parfois dans l'urgence. J'ai trouvé ça marquant et passionnant.

Autant que les discussions menées pour le moment concernant le statut d'artiste ?

Les partis sont réellement soucieux de voir évoluer le régime de sécurité sociale applicable aux créateurs, créatrices, artistes et travailleuses du secteur artistique. Le MR a avancé des propositions, le PS a donné une ligne de conduite et Ecolo a posé des bases. Les dernières discussions sont le fruit de tout le travail associatif qui a été fait en amont. Non pas nécessairement pour régler des questions urgentes liées au confinement, mais pour aller plus loin sur des questions pérennes de ce statut. Les problématiques sont en effet les mêmes depuis longtemps : le travail notamment de démarchage et de création non valorisé, la multidisciplinarité, les revenus aléatoires, la pluriactivité de nombreux donneurs d'ordres et employeurs, la faiblesse des revenus (...). Mais voilà, on sait comment fonctionne le fédéral : ils veulent des solutions et que tout le monde soit d'accord, ce qui est évidemment complexe quand on met autour d'une table des plasticiens qui ont une réalité complètement différente des comédiens qui sont insérés dans un champ socio-culturel. Mais il y a des constats qui sont similaires pour tou-tes les auteurs et autrices belges. En songeant à la fiction belge mais pas seulement, je les invite par ailleurs à songer à convenir de contrats de collaboration : c'est une démarche à laquelle nous

tenons beaucoup et que nous aimerions décliner dans les collaborations entre scénaristes et réalisateurs de série.



Retrouvez à tout moment, dans le Centre de Ressources de notre site :

- **Des modèles de contrats** régulièrement mis à jour, dans la rubrique "Documents juridiques" ;
- **Des FAQ**, dont 2 FAQ spéciales Covid, dans la rubrique "FAQ".





MEDAA

LA MEDAA



Morgane Batoz-Herges,
Directrice adjointe de la Maison
européenne des Auteurs et des
Autrices

En 2020, la MEDAA a forcément accueilli moins d'événements que les douze mois précédents...

Oui, alors que fin 2019, soit un an et demi après notre inauguration, on se réjouissait de l'évaluation positive de nos membres, suite à un questionnaire de satisfaction. Entre septembre 2019 et mars 2020, nos objectifs étaient remplis, avec en moyenne 500 auteurs et autrices accueilli-es chaque mois. Les membres viennent travailler, mais on reçoit aussi de plus en plus d'organismes professionnels. Sans parler des expositions, des formations, des ateliers, des masters class, des débats, des conférences. Et avant la crise sanitaire, le calendrier était déjà bien chargé pour le restant de l'année: la RTBF devait lancer des séminaires, il devait y avoir une conférence européenne sur la traduction avec le CEATL, etc.

Vous avez été finalement coupés dans votre élan!

Tout à fait ! C'est frustrant pour notre équipe de quatre, incluant Annelies De Vos, qui s'occupe de l'accueil et des réservations, Sylvain Fasy, le gestionnaire des installations qui fait le suivi des événements et veille au bon fonctionnement des bâtiments, et Charles Depauw, qui le seconde et se charge de préparer les salles. À l'automne, on a pu ouvrir en faisant quelques événements et en consacrant beaucoup de temps à la mise en place des protocoles, à revoir les jauges des salles, les distances entre les sièges (etc) pour que chacun et chacune soit en sécurité.

Quoiqu'il en soit, la MEDAA est bel et bien venue combler un manque dans le paysage, non ?

Oui. Depuis 2019, beaucoup d'événements sont organisés dans nos espaces et nos box sont réservés en permanence. Cela permet à des gens de venir travailler seuls ou d'organiser des rendez-vous, et à des équipes de se réunir autour d'un projet. Je songe aussi aux rendez-vous que les auteurs et les autrices ont avec leurs partenaires, notamment maisons de production ou d'édition: le fait de se trouver dans un lieu comme la MEDAA les place dans une autre position. Puis, il y a une dimension inclusive qui n'existe pas partout : un lieu pour tous et toutes, accessible gratuitement ou à tarif préférentiel pour les auteurs et autrices.

Qu'espérez-vous pour cette année ?

Pour le moment, on essaie de voir comment on pourra rouvrir, en songeant tant au présentiel qu'au distanciel – afin d'organiser des retransmissions dans de bonnes conditions pour de larges audiences –, et d'encore mieux valoriser notre rôle de lien/liant. On recommence à avoir pas mal de demandes de réservation et on a aussi une quinzaine d'associations belges ou européennes qui ont leur bureau ici (SAA, FERA, Syndicat des libraires francophones, collectif MAPS, etc.) et neuf qui y ont leur siège social (ASA, ARRF, PEN Club, etc.).

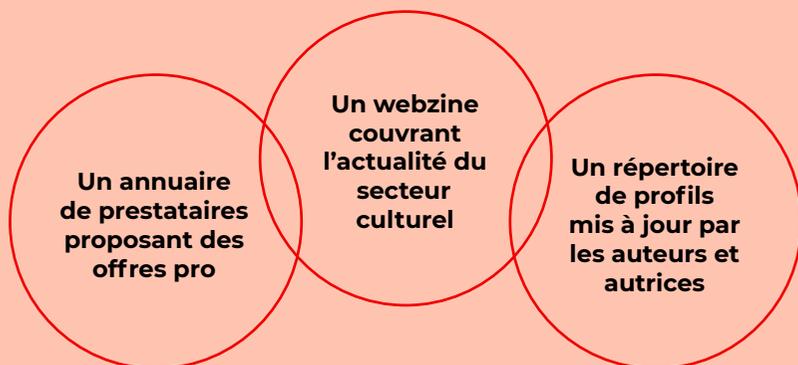
Y compris néerlandophones ?

Oui, on a aussi profité de 2020 pour mener à bien certains projets allant dans ce sens, comme la traduction du site de la MEDAA en néerlandais, avant de bientôt le faire en anglais. Outre deAuteurs, on a désormais l'Unie van de Regisseurs (l'Association néerlandophone des réalisateurs de films) qui s'est installée en fin d'année. Tout cela correspond au lieu d'accueil que nous sommes à Bruxelles, tant francophone que néerlandophone et européen. Nous avons encore une marge de progression, et puis, on peut rappeler que les bruyants travaux dans la rue sont derrière nous!



BELA

Bela c'est :



2020, lifting du site

Apparu sur la toile en 2010, repensé en 2016, le site a été entièrement refondu en 2020. L'objectif? Concentrer le meilleur du web pour proposer un outil ergonomique et intuitif avec un espace administrateur qui ne soit pas un casse-tête digital.

Quels sont les atouts de cette refonte ?



Les profils sont composés de nouveaux champs (prestation para-artistique, thème de prédilection, résidence, langue, etc.)



Le profil complet peut être exporté en PDF



Toutes les sections du profil sont indexées dans le moteur de recherche interne au site



Les auteurs et autrices reçoivent un rappel pour actualiser leur profil tous les 6 mois



Testé et approuvé par une dizaine d'auteurs et d'autrices, l'espace administrateur est plus clair et accessible

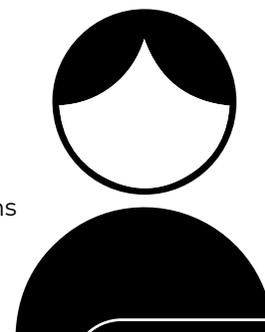


Seuls les profils comprenant au moins 3 contenus (portrait, description biographique et 1 œuvre) sont publiés sur le site

—bela

460 fiches complètes sont publiées sur Bela

5.200 fiches vierges ou incomplètes sont dans le back-office du site en attente d'être publiées



Et vous, où en est l'état de votre fiche sur Bela ?



Étape 1:

aller sur le site www.bela.be et cliquer sur l'icône en forme de personne en haut à droite de l'écran

Étape 2:

vérifier si vous disposez déjà d'un profil en encodant votre email et en réinitialisant le mot de passe correspondant

Étape 3:

demander la création d'un profil si vous n'en avez pas en cliquant sur « Créer un nouveau compte »

Étape 4:

accéder à votre fiche et compléter les 4 sections: mon profil, mes œuvres, mes prix, mes petites annonces

Si vous avez des questions ou si vous rencontrez la moindre difficulté, n'hésitez pas à consulter les FAQ du site ou à contacter sa coordinatrice Charlotte Heymans: cheymans@sacd-scam.be



© Frédéric Hainaut

RAPPORT DE GESTION

Sommaire

| | | |
|-----|--|-----|
| 1. | Structure juridique et gouvernance de la SACD | p77 |
| 2. | Rémunérations des personnes gérant la succursale | p77 |
| 3. | Représentation de la SACD en Belgique | p78 |
| 4. | Informations sur le coût de la gestion des droits et des services | p79 |
| 5. | Informations sur les factures non encaissées, les droits non encore répartis, et les paiements en attente | p82 |
| 6. | Application des barèmes de répartition | p83 |
| 7. | Contrôle des activités et des comptes | p85 |
| 8. | Principaux risques auxquels la société est confrontée | p86 |
| 9. | Autorisations d'exploitation refusées et raisons motivant ces refus | p88 |
| 10. | Principaux indicateurs pour le SPF Economie | p90 |

1. Structure juridique et gouvernance de la SACD

La SACD est un organisme de gestion collective constitué sous forme de société civile.

Elle est dotée au siège en France d'un Conseil d'administration et d'une Commission de surveillance élus par l'Assemblée générale des membres, et de deux co-gérant·es, le Président ou la Présidente du Conseil d'administration et le Directeur général, ce dernier étant désigné par le Conseil d'administration.

La succursale belge est dotée d'un Comité belge, où siègent 16 membres élu·es par les membres résidant en Belgique, et d'un Délégué général, désigné par le Directeur général et le ou la Président·e du Comité belge après approbation de la Présidence de la SACD et de la Présidence du Comité belge.

2. Rémunérations des personnes gérant la succursale

Le rapport de gestion doit mentionner des informations concernant la somme totale de la **rémunération** versée au cours de l'année précédente aux personnes gérant, par délégation du Directeur général et du Conseil d'administration de la SACD, les activités de la société, ainsi que les **autres avantages** qui leur ont été octroyés. Cette obligation ne s'applique qu'aux **activités exercées sur le territoire belge**.

Les personnes gérant, par délégation du Directeur général et du Conseil d'administration de la SACD, en Belgique les activités de la succursale sont les membres du Comité belge par délégation du Conseil d'administration et le Délégué général par délégation du Directeur général. Le montant brut, toutes charges comprises, qui leur est versé par la SACD en Belgique s'élève en 2020 à **187.646 €**.

Déclaration d'incompatibilités et déclaration annuelle d'indépendance

La déclaration d'incompatibilités est soumise à la signature des membres entrant au Comité belge. Et la déclaration d'indépendance doit être signée chaque année par les membres du Comité belge. Ces déclarations garantissent le non-conflit d'intérêt dans les décisions prises.

3. Représentation de la SACD en Belgique

Les participations de la SACD en Belgique sont les suivantes :

REPROBEL: 7 parts de 250€

AUVIBEL: 1 part de 2.500€

SAA: 10 parts de 500€

SAGEL: 4.999 parts de 2,4789€

Elle siège dans les conseils d'administration de la Sagel (2 sièges), d'Auvibel (1 siège et la SACD est représentée au Collège des auteurs), de la SAA (1 siège), de Reprobél (1 siège et elle est représentée au Collège des auteurs).

La SACD est reconnue comme fédération professionnelle par la Fédération Wallonie-Bruxelles, et à ce titre, est représentée dans plusieurs instances d'avis.

Elle a des liens associatifs avec la fédération Pro Spere et La Maison des Auteurs asbl.

4. Informations sur le coût de la gestion des droits et des services

Dépenses et budget 2020

Le budget d'une entreprise doublé de celui d'une association.

Le budget général de la SACD ne couvre pas uniquement ses activités de perception et de répartition des droits. La SACD développe de nombreux services de type « associatif » : conseils juridiques aux auteurs et aux usagers du répertoire, promotion des droits moraux et patrimoniaux de l'ensemble de ses membres, suivi du droit d'auteur sur les plans national et international, soutiens divers (professionnels et culturels) en matière fiscale et sociale, bourses d'aide à la création, partenariats avec des festivals, des écoles, etc.

Le Conseil d'administration avait approuvé, **dans son budget révisé pour l'année 2020**, la somme de **2.486.888 €** de dépenses nettes globales pour la SACD en Belgique (hors Action culturelle), dont 74 % en frais de personnel.

Le montant des dépenses s'élève en définitive à 2.318.529 €, grâce à une gestion très rigoureuse.

Au 31 décembre 2020, le personnel à charge de la SACD se composait de 25,61 ETP (équivalents temps plein), répartis sur 29 personnes.

En Belgique, **le ratio de frais de fonctionnement atteint 13,16 % en 2020**. La méthode de calcul de ce taux s'effectue par le rapport des charges nettes de l'exercice (hors Action culturelle et contribution au fonds organique) sur la moyenne des perceptions des 3 dernières années. Si les encaissements diminuent, le ratio augmente mécaniquement sans que les frais ne soient pour autant plus importants.

Détails du calcul du ratio de frais de fonctionnement :

| | |
|---|-------------------------|
| Charges nettes (hors Action culturelle) | 2.318.529 |
| - déduction contribution au fonds organique | -34.508 |
| Total charges nettes | 2.284.021 (1) |
| <hr/> | |
| Perceptions SACD Belgique (après partages) | 17.263.504 |
| Répartitions droits étrangers venant du siège | 2.279.506 |
| Répartitions deAuteurs (brut fiscal) | -2.250.402 |
| Total perceptions | 17.292.608 |
| Moyenne des perceptions 2018-2020 | 17.354.492 (2) |
| <hr/> | |
| Ratio de frais | 13,16% (1) / (2) |

Pour ce qui concerne les frais de l'ensemble de la Société, ces sommes sont mises en évidence dans le rapport annuel de la SACD France, disponible pour tous les auteurs et autrices sur simple demande et sur le site www.sacd.fr.

Financement des coûts de fonctionnement

Le financement des coûts de fonctionnement de la SACD repose sur deux sources:

- les retenues sur les différentes catégories de droits (provisionnelles puis définitives),
- les produits divers (cotisations, contributions des utilisateurs).

Si un excédent de retenue est constaté en fin d'exercice, un « remboursement de retenues statutaires » est opéré en faveur des membres.

Financement de l'Action culturelle

Rappelons ici que l'Action culturelle de la SACD dispose de son propre budget, financé pour l'essentiel par une affectation légalement obligatoire en France de 25 % de ses perceptions sur la copie privée, et aussi par les irrépartissables de copie privée du siège.

5. Informations sur les factures non encaissées, les droits non encore répartis, et les paiements en attente

En vertu de la loi, les organismes de gestion collective doivent prendre toutes les mesures afin de répartir les droits qu'ils perçoivent dans les délais prévus par la législation à partir de la perception de ceux-ci. Ils doivent faire rapport à l'Assemblée générale des droits qui n'ont pas été répartis dans ce délai et indiquer les motifs de ce délai de répartition.

On retrouve dans les comptes de la société au titre de son activité en Belgique les éléments suivants :

Les **factures non encaissées** s'élèvent à 29.021.529 € à fin 2020, dont 24.299.173 € pour des factures contestées (litige Telenet principalement).

Les **droits perçus non encore répartis** (i.e. droits en attente de partage et/ou en réserves) s'élèvent à 4.226.977 €. Il s'agit principalement de sommes perçues pour le câble et la copie privée en attente de partage entre la SACD, la Scam et la SOFAM sur base des relevés de chaîne ou des calculs de répartition selon les déclarations d'œuvres reçues.

Les **droits répartis encore non payés** s'élèvent à 57.018 € (droits de l'écrit principalement). Il s'agit dans la plupart des cas de retours de paiement suite à des comptes bancaires clôturés, des adresses erronées ou des auteurs disparus. Ces droits, pour un total modeste, font néanmoins l'objet de révision régulière afin de les adresser aux auteurs et autrices.

Tous les autres droits perçus sont globalisés dans les comptes du siège de la société à Paris pour l'établissement des répartitions et font l'objet de contrôles approfondis par la direction financière et le commissaire aux comptes.

6. Application des barèmes de répartition

Répartition des droits de prêt public

Répartition au titre de 2018

En application du barème, il a été décidé de :

- fixer le montant forfaitaire par auteur à 15 €
- utiliser une clé de partage par support de 93,02 % pour les livres et de 6,98 % pour les périodiques. Ces pondérations proviennent d'une étude réalisée par le V.C.O.B. (Vlaams Centrum voor Openbare Bibliotheken).
- affecter 10 % des droits au fonds d'Action culturelle

Répartition au titre de 2014

En application du barème, le forfait par auteur a été fixé à 5 €.

Vu la modicité des montants à répartir au titre des années 2008 à 2013, il a été décidé d'affecter ces montants à l'année 2014.

Répartition des droits de reprographie

Répartition au titre de 2019

En application du barème, le forfait par auteur a été fixé à 50 €.

Par ailleurs, le Comité a décidé d'affecter 10 % des perceptions de reprographie à des fins d'actions culturelles.

Répartition au titre de 2010 à 2014 inclus

En application du barème, le forfait par auteur a été fixé à 5 €.

Par ailleurs, le Comité a décidé de conserver les réserves cinq ans au lieu de dix ans.

Répartition des droits d'enseignement et recherche scientifique

Répartition au titre de 2019

En application du barème, le forfait par auteur a été fixé à 25 €.

Le Comité a aussi décidé d'affecter 10 % des perceptions à des fins d'actions culturelles.

Par ailleurs, étant donné que cette licence légale peut comprendre, outre les photocopies, également les impressions, les scans, les reproductions

numériques et les communications via un réseau sécurisé, il a été décidé, conformément au barème, de prendre une réserve de 5 % sur les montants à répartir.

Répartition du CALP (copie privée des œuvres littéraires et des œuvres d'art graphique et plastique)

Répartition au titre de 2013 à 2018

En application du barème, le forfait par auteur a été fixé à 10 €.

Le Comité a aussi décidé d'affecter 10 % des perceptions à des fins d'actions culturelles.

En outre, le Comité a décidé d'affecter les montants très peu élevés de 2013 à 2015 à l'année 2016.

Répartition des droits audiovisuels

Le Comité belge a également appliqué provisoirement dans l'attente de la documentation complète une augmentation de la part réservée à Auvio dans le cadre de l'application du contrat RTBF, vu le nombre croissant de captations prévues et d'œuvres belges mises en ligne en cette période de pandémie. Le tarif provisoire de la RTBF Télévision et Radio a donc été fixé sur base de la rémunération globale diminuée de 10 %.

7. Contrôle des activités et des comptes

La transparence de la société est garantie

Tout est mis en œuvre pour assurer la légalité et la **transparence dans la gestion des droits**, tant sur les plans national qu'international.

Le **Comité belge**, exclusivement composé d'auteurs et d'autrices élu·es par les membres, reçoit à chacune de ses réunions mensuelles les informations détaillées en matière de perception et de répartition. Il pose toutes les questions qu'il souhaite au Délégué général et à ses collaborateur·trices.

S'agissant de la gestion collective, la loi comporte des dispositions très strictes dont le respect de l'application a été confié au SPF Économie, en son Service de contrôle des sociétés de gestion de droits.

Ce dispositif est décrit sur le site officiel du SPF Économie (<https://economie.fgov.be/fr/themes/propriete-intellectuelle/droit-dauteur>).

8. Principaux risques auxquels la société est confrontée

Dans un contexte d'évolution constante des conditions de création des œuvres et de leurs modes d'exploitations, de mutation de l'économie générale de ce secteur et d'inflation des dispositions légales et réglementaires relatives à la création et à la gestion collective, la SACD est tenue d'adapter en permanence son organisation et ses méthodes de gestion afin de mener à bien ses missions statutaires. Ces évolutions permanentes de son environnement rendent son activité sujette à des risques susceptibles de perturber son bon fonctionnement.

L'Assemblée générale approuve, l'identification des risques suivants, opérée par le Conseil d'administration et le Directeur général, comme étant les principaux risques auxquels la SACD est exposée :

- Risques informatiques : indisponibilité de l'outil de production informatique, défaillance des sauvegardes des données et accès non protégé aux données de la SACD ;
- Risques opérationnels : défaillance des processus internes liées aux services aux auteurs, notamment à la perception et à la répartition des droits ;
- Risques concurrentiels : apparition d'un nouveau concurrent sur le marché de la gestion collective des droits d'auteur ou de nouvelles techniques de gestion des droits ;
- Risques juridiques : non-conformité de l'activité de la SACD avec la réglementation applicable dans tous les domaines juridiques, notamment la réglementation sur les OGC, sur le droit d'auteur, la réglementation sociale et fiscale relative aux auteurs et celle relative à la protection des données personnelles (RGDP) ;
- Risques économiques et financiers : évolution défavorable de la conjoncture économique ayant une incidence sur les montants des droits perçus et répartis aux ayants droit, insuffisance de trésorerie et de liquidité de la Société impactant la répartition des droits ;
- Risques ressources humaines : risques liés aux méthodes de travail individuelles et collectives et à leurs incidences sociales ;
- Risques naturels et sécuritaires : dommages susceptibles d'être causés aux personnes d'une part, et aux immeubles et aux biens de la Société d'autre part.

Le Conseil d'administration et le Directeur général déterminent et mettent en œuvre toutes actions et mesures préventives et/ou curatives nécessaires au traitement de ces risques, en les priorisant le cas échéant. Ces mesures, ainsi que le coût qu'elles représentent, sont proportionnées à la gravité des risques et des dommages encourus.

Le Conseil d'administration et le Directeur général informent la Commission de surveillance et les associés des mesures prises en application de la présente politique générale de gestion des risques, notamment dans le rapport de transparence annuel.

La crise sanitaire, dont la durée reste inconnue, présente un risque majeur de perte de perception, principalement dans le spectacle vivant. C'est déjà le cas en 2020 où les perceptions ont été diminuées de plus de 50 % dans ce secteur.

La crise sanitaire comporte aussi des risques pour le personnel, des mesures strictes de télétravail ont été prises, ainsi que l'arrêt des réunions internes et externes.

La SACD applique les règles légales en la matière.

La SACD est également confrontée au risque créé par l'action en justice intentée en 2006 par Telenet qui remet en cause la gestion collective en matière de retransmission par câble. La SACD a obtenu gain de cause devant la Cour d'appel de Bruxelles sur le principe d'une autorisation à demander par Telenet, sauf cas que cette dernière ne démontre pas à ce stade de la procédure. De plus la loi a été modifiée et la directive Sat/cab également, dans un sens qui assure une meilleure sécurité juridique à nos droits.

Le litige est toutefois réduit puisque la SACD a trouvé un accord partiel avec Telenet pour la moitié environ des chaînes de TV retransmises et concernées par le litige et que cet accord devrait rétroagir sur le passé. Telenet a aussi fait offre de rémunération pour l'ensemble de sa distribution à dater de juillet 2019. Ce qui réduit encore très significativement le risque, vis-à-vis de Telenet mais également vis-à-vis des autres distributeurs.

Les évolutions sur les marchés de la radio-télévision et de la distribution de services de médias, utilisateurs principaux de nos répertoires, sont également des risques qui ont été pris en compte lors de l'établissement des prévisions de perception et de l'élaboration des budgets.

9. Refus d'octroyer une autorisation d'exploitation et raisons les motivant

1. Au titre des exploitations en spectacle vivant:

En 2020, il y a eu 8 refus d'octroyer une autorisation d'exploitation en Spectacle vivant. Les raisons motivant ces refus sont les suivantes :

- Œuvre sous exclusivité : l'œuvre fait déjà l'objet d'une autorisation délivrée en exclusivité à un entrepreneur de spectacle sur la période ou le territoire demandé.
- Refus d'exploitations amateurs ou par extraits : l'auteur refuse toute exploitation amateur de ses œuvres et ne souhaite être interrogé que sur des exploitations professionnelles. Ou l'auteur refuse toute exploitation partielle de ses œuvres ou des exploitations « montage » et il donne son autorisation uniquement pour des exploitations de l'œuvre intégrale ou pour des exploitations où son œuvre n'est pas jouée avec d'autres œuvres.
- Œuvre interdite : l'auteur ne souhaite plus que l'œuvre soit jouée (il peut exister une autre version/traduction/adaptation de l'œuvre qui elle sera autorisée).
- Autres refus de l'auteur : l'auteur refuse l'exploitation de son œuvre, pour des raisons qui lui sont personnelles (désaccord sur la mise en scène, la distribution, etc.).

Il convient par ailleurs de noter qu'une même œuvre peut donner lieu à plusieurs refus d'autoriser successifs au cours du même exercice.

2. Au titre des exploitations audiovisuelles : des refus d'exploitations peuvent intervenir au titre de la captation ou de l'adaptation audiovisuelle de spectacles vivants.

En effet, en gestion collective, bien que les diffuseurs aient accès à l'ensemble des œuvres du répertoire de la SACD, dans le cadre de l'autorisation générale qui leur est délivrée par les contrats généraux de reproduction et de représentation pour l'utilisation, celle-ci ne concerne pas les captations audiovisuelles. Pour celles-ci, les diffuseurs doivent adresser à la SACD une demande d'autorisation préalablement à tout enregistrement / diffusion / rediffusion de l'œuvre, afin que la Société recueille l'autorisation des auteurs, autrices ou ayants droit concerné-es. À ce titre, aucun refus d'exploitation n'a été enregistré en 2020 par la SACD en Belgique.

À noter que la SACD ne gère pas les demandes d'adaptations audiovisuelles de spectacles vivants par des diffuseurs étrangers. Lorsqu'elle reçoit ce type de demandes, elle les fait suivre directement aux auteurs, autrices ou à leur ayant droit, qui répondent directement aux diffuseurs étrangers.

Les raisons motivant les refus d'exploitation (captations ou adaptations) sur le secteur audiovisuel sont les suivantes :

- Montant de droits jugé insuffisant
- Mode d'exploitation non souhaité (notamment DVD et Internet), notamment pendant la période d'exploitation sous forme de spectacle vivant
- Mise en scène ou traduction n'étant pas ou plus au goût de l'auteur ou de l'ayant droit
- Indisponibilité des droits (exclusivité)
- Absence de réponse des ayants droit (successions, éditeurs littéraires, etc.).
- Priorité donnée à d'autres projets
- Méconnaissance par les ayants droit, notamment étrangers, de l'auteur décédé de l'adaptation française de l'œuvre concernée
- Demande d'autorisation pour une durée illimitée
- Diffusion illicite

10. Principaux indicateurs pour le SPF Economie

Tableau de l'article 23 (AR 25/04/2014)

PARTIE 1 : DROITS

| | |
|---------------------------|-------------------|
| A. Droits perçus | 17.292.608 |
| Spectacle vivant | 2.345.202 |
| Audiovisuel | 8.883.193 |
| Câble | 5.387.448 |
| Copie privée | 461.950 |
| Reprographie | 97.975 |
| Enseignement et recherche | 24.791 |
| Prêt public | 92.048 |

Selon la définition du SPF Economie utilisée pour le calcul de la contribution au fonds organique

i.e. inclut les répartitions droits étrangers venant du siège et exclut les répartitions deAuteurs (brut fiscal)

| | |
|------------------------------|---------------|
| B. Retenue statutaire | 10.886 |
| Reprographie | 6.722 |
| Enseignement et recherche | 683 |
| Prêt public | 3.481 |

Sur base uniquement du compte de résultat de la succursale

| | |
|-------------------------------|----------|
| C. Produits financiers | 0 |
|-------------------------------|----------|

| | |
|---|------------------|
| D. Droits en attente de perception | 2.994.905 |
| Spectacle vivant | 118.055 |
| Audiovisuel | 2.806.557 |
| Câble | 70.293 |

Sur base uniquement des droits facturés au cours de l'année

| | |
|----------------------------------|-------------------|
| E. Droits perçus répartis | 18.348.451 |
| Spectacle vivant | 2.271.767 |
| Audiovisuel | 8.737.774 |
| Câble | 5.730.179 |
| Copie privée | 1.393.917 |
| Reprographie | 97.975 |
| Enseignement et recherche | 24.791 |
| Prêt public | 92.048 |

Selon la définition du SPF Economie où les droits payés correspondent aux montants mis en répartition au siège

Informations A à E : un seul type d'utilisation (le mode d'exploitation est la ventilation la plus détaillée)

| | |
|--|-------------------|
| F. Droits perçus non encore répartis (dettes) | 20.415.965 |
|--|-------------------|

Sur base des comptes de dettes détenues en Belgique et au siège pour le compte de la Belgique

i.e. compilation de données de la comptabilité belge et de la comptabilité du siège

| | | | |
|--|------------------|-------------|-------------|
| Droits perçus à répartir non réservés | 15.038.741 | | |
| Ventilation par année de perception | < 2019 | 2019 | 2020 |
| Audiovisuel | 0 | 1.026.683 | 7.165.144 |
| Câble | 591.176 | 105.598 | 4.583.078 |
| Copie privée | 78.241 | 13.469 | 1.475.353 |

| | | | |
|--|------------------|-------------|-------------|
| Droits perçus à répartir réservés | 5.377.224 | | |
| Ventilation par année de perception | < 2019 | 2019 | 2020 |
| Câble | 3.984.656 | 584.264 | 259.459 |
| Copie privée | 538.696 | 2.082 | 8.066 |

| | |
|--|------------------|
| G. Droits perçus répartis en attente de paiement (dettes) | 1.594.675 |
|--|------------------|

Sur base des comptes de dettes détenues en Belgique et au siège pour le compte de la Belgique

i.e. compilation de données de la comptabilité belge et de la comptabilité du siège

| | | | |
|--|------------------|-------------|-------------|
| Ventilation par année de perception | < 2019 | 2019 | 2020 |
| Spectacle vivant | 78.002 | 23.052 | 34.061 |
| Audiovisuel | 205.246 | 180.430 | 307.831 |
| Câble | 251.977 | 72.743 | 215.913 |
| Copie privée | 117.351 | 49.422 | 1.630 |
| Reprographie | 27.768 | 567 | 10.411 |
| Enseignement et recherche | 0 | 0 | 1.949 |
| Prêt public | 6.001 | 2.970 | 7.351 |

| | |
|-------------------------------------|----------|
| H. Sommes non répartissables | 0 |
|-------------------------------------|----------|

PARTIE 2 : FRAIS DE GESTION

| | |
|-------------------------------|------------------|
| A. Total des frais (*) | 2.507.529 |
|-------------------------------|------------------|

() inclut dépenses d'Action culturelle et contribution au fonds organique*

La ventilation ci-dessous ne correspond pas aux coûts réels par mode d'exploitation (car information non disponible)

Comme convenu avec le SPF Economie, ventilation statistique au prorata des données de perceptions par mode d'exploitation (voir point 1.A.)

| | |
|---------------------------|-----------|
| Spectacle vivant | 340.068 |
| Audiovisuel | 1.288.115 |
| Câble | 781.211 |
| Copie privée | 66.985 |
| Reprographie | 14.207 |
| Enseignement et recherche | 3.595 |
| Prêt public | 13.347 |

| | |
|--|------------------|
| B. Frais nets de gestion (*) | 2.284.021 |
| <i>(*) hors dépenses d'Action culturelle et contribution au fonds organique</i> | |
| <i>La ventilation ci-dessous ne correspond pas aux coûts réels par mode d'exploitation (car information non disponible)</i> | |
| <i>Comme convenu avec le SPF Economie, ventilation statistique au prorata des données de perceptions par mode d'exploitation (voir point 1.A.)</i> | |
| Spectacle vivant | 309.756 |
| Audiovisuel | 1.173.299 |
| Câble | 711.578 |
| Copie privée | 61.015 |
| Reprographie | 12.941 |
| Enseignement et recherche | 3.274 |
| Prêt public | 12.158 |
| C. Ratio frais nets de gestion / perceptions de l'exercice | 13,21% |



La SACD
à la Maison européenne
des Auteurs et des Autrices
Rue du Prince royal 85-87
1050 Bruxelles

www.sacd.be



SACD.Be



@SACD_Be



maison_des_auteurs